

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 27 août 2010**

**PRESENTS : 07**

**ABSENTS EXCUSES :**

André COSTANTINI qui donne procuration à Christophe GESLOT  
Germaine DEMILLIERE qui donne procuration à Arnaud GROSPERRIN  
Claudie GARNIER qui donne procuration à Josette COUETTE  
Martial GOUNAND

**SECRETAIRE : Sophie CRETIN**

**Ouverture de séance 20 H 30**

A la demande de Monsieur le Maire et avec l'accord des Conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Compte rendu de décisions du Maire prises en application de sa délégation

<b>COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE SA DELEGATION</b>
---

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 4 avril 2008, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

**Décision n° 1 du 05/08/10** : Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de voirie « rue du bas des Hous et chemin du Pré Coucou » (**B.E.J. : 2 650,00 € HT**).

**Décision n° 2 du 05/08/10** : Maîtrise d'œuvre relative à la réfection du parking école/mairie : (**B.E.J. : 3 300,00 € HT**).

<b>APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS DU 2 JUILLET 2010 ET du 20 JUILLET 2010</b>
--

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 2 juillet 2010.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 20 juillet 2010.

## MODIFICATIONS BUDGETAIRES : BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu la délibération du 20 juillet 2010 ayant pour objet « Travaux de réhabilitation des assainissements : pénalités »

Vu le décompte général définitif en date du 31 juillet 2010 du marché « travaux de réhabilitation des assainissements non collectif » (marché signé le 15 juillet 2008).

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'ouvrir des crédits :

au compte 4581 dépenses « opérations pour compte de tiers » afin d'intégrer la réactualisation des prix et le versement du solde aux particuliers ayant adhérer aux travaux de réhabilitations.

au compte 4582 recettes « opérations pour compte de tiers » afin d'intégrer les pénalités de retard dues par l'entreprise GIRARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

- **Compte 4581 : + 39 000,00 €**
- **Compte 4582 : + 39 000,00 €**

## MODIFICATIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRINCIPAL

Compte-tenu de la décision d'effectuer des travaux de réfection et de renforcement de la rue du bas des Hous (du numéro 18 à l'intersection avec la rue de Charchillac) au lieu d'effectuer des travaux de réfection de la rue du bas des Hous, Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de transférer une partie des crédits initialement prévus en dépenses de fonctionnement, compte 61523 « entretien de voies et réseaux », en dépenses d'investissement, compte 2315 « immobilisations en cours ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| <b>Dépenses de fonctionnement :</b> | <b>- compte 61523 : - 30 000,00 €</b><br>entretien de voies et réseaux         |
|                                     | <b>- compte 023 : + 30 000,00 €</b><br>virement à la section d'investissement  |
| <b>Dépenses d'investissement :</b>  | <b>- compte 2315 : + 30 000,00€</b><br>immobilisations en cours                |
| <b>Recettes d'investissement :</b>  | <b>- compte 021 : + 30 000,00€</b><br>virement de la section de fonctionnement |

**DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR INSTRUIRE ET  
DELIVRER LE CERTIFICAT D'URBANISME b CU02550210C0007**

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le certificat d'urbanisme b CU02550210C0007 demandé par un membre de sa famille.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Il confie la présidence à Monsieur Christophe GESLOT, 2<sup>ème</sup> adjoint et sort de la salle.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Mme Claudie GARNIER	:	8 voix
Blanc	:	0 voix

La majorité absolue étant de 5 voix, Mme Claudie GARNIER est désignée pour instruire et délivrer le certificat d'urbanisme b CU02550210C0007.

Après la proclamation des résultats, Monsieur le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence.

**TRAVAUX ROUTIERS**

A la suite de l'audience du mois de mai 2010 avec Monsieur le Préfet concernant les demandes de subventions pour des travaux routiers, Monsieur le Maire informe le Conseil avoir reçu les arrêtés attribuant les subventions, soit **9 370,00 €** (25 % du montant des travaux) pour le renforcement et la réfection du parking communal école/mairie et **6 400 €** (25 % du montant des travaux) pour le renforcement et la réfection de la VC n°6 Chemin du Pré Coucou.

Compte-tenu de l'enveloppe allouée sur le département du Doubs (environ 5 millions d'euros) et pour satisfaire les nombreuses demandes, Monsieur le Préfet lui a précisé qu'il lui aurait fallu une enveloppe d'environ 10 millions d'euros. Monsieur le Maire précise que le choix de la commune de participer au plan de relance a été un des éléments essentiels dans les critères d'attribution.

Monsieur le Maire informe le Conseil que des consultations seront lancées début septembre. La procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

**APPARTEMENT : CHOIX DU LOCATAIRE**

Mme COUETTE rend compte des travaux de la commission « bâtiments » et expose les demandes concernant le logement communal n°2, F3, situé 6 rue des Saulniers.

**5 demandes** nous sont parvenues :

- Melle DUBUS Fabienne
- M. JEANNIN Julien
- M. MARTIN Gérard
- M. MICHELOT Julien et Melle BACHE Lydie
- Melle NEGRI Christelle

Au vu des dossiers et des pièces justificatives fournies, la commission a effectué le classement suivant :

- M. JEANNIN Julien
- M. MARTIN Gérard
- M. MICHELOT Julien et Melle BACHE Lydie

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à voter.

Le vote a lieu à bulletin secret :

- M. JEANNIN Julien : 6 voix
- M. MARTIN Gérard : 4 voix
- bulletins blancs : 0 voix

La majorité absolue étant de 6 voix, le logement N°2 situé 6 rue des Saulniers est attribué à M. JEANNIN Julien.

### **PARTICIPATION FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de participation de la commune au fonds de solidarité pour le logement.

Ce fonds, mis en place depuis 1991, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,61 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide (7 voix contre, 0 abstentions et 3 voix pour) de ne pas participer au fonds de solidarité pour le logement.

### **PARTICIPATION FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants en Difficulté)**

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de participation de la commune au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés.

Ce fonds, mis en place depuis 1990, est alimenté avec des crédits de l'Etat, du département, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote part sur la base de 0,30 € par habitant.

Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide (10 voix contre, 0 abstentions) de ne pas participer au fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficultés.

### **ABRIBUS FLUANS : PANNEAU D’AFFICHAGE**

Pendant la période estivale, les bancs situés à l'intérieur de l'abribus ont été badigeonnés de goudrons provenant de la chaussée et le panneau d'affichage a été, pour la deuxième fois, cassé. Une plainte contre X a été déposée.

Le Conseil municipal souhaite vivement que les auteurs de ces actes soient identifiés et lance pour ce faire un **APPEL A TEMOIN** (08.81.87.51.98).

Par ailleurs, il a décidé de ne pas remplacer le panneau. Désormais, l'affichage sera fait sur l'abribus même.

## **Divers**

### **Commissions**

Monsieur le Maire demande à chaque commission de bien vouloir lui transmettre un rapport avec un état chiffré des travaux envisagés ou autres au plus tard le 19 novembre 2010. Les propositions de chacune d'elles seront discutées au Conseil municipal du mois de novembre 2010 afin de définir les orientations budgétaires.

### **Tribunal Administratif**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'entreprise GIRARD a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Besançon pour faire annuler la délibération du 20 juillet 2010 portant sur les pénalités de retard.

Monsieur GESLOT précise qu'en première instance, le ministère d'avocat n'est pas nécessaire. Cependant il lui paraît judicieux d'y avoir recours dans l'éventualité où l'entreprise GIRARD perdrait et se pourvoierait en Cour Administrative d'Appel, juridiction où l'avocat est obligatoire. Il précise que notre intérêt est que l'avocat gère l'affaire depuis le début.

Monsieur GESLOT demande au Conseil son accord pour avoir recours à un avocat et de prendre contact avec Maître DUFAY. Le Conseil donne son accord.

### **Transports méridiens**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la mesure « suppression des transports méridiens » a, à nouveau, été adoptée à l'unanimité par le Conseil général du Doubs.

### **Eclairage église**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'église est éclairée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN